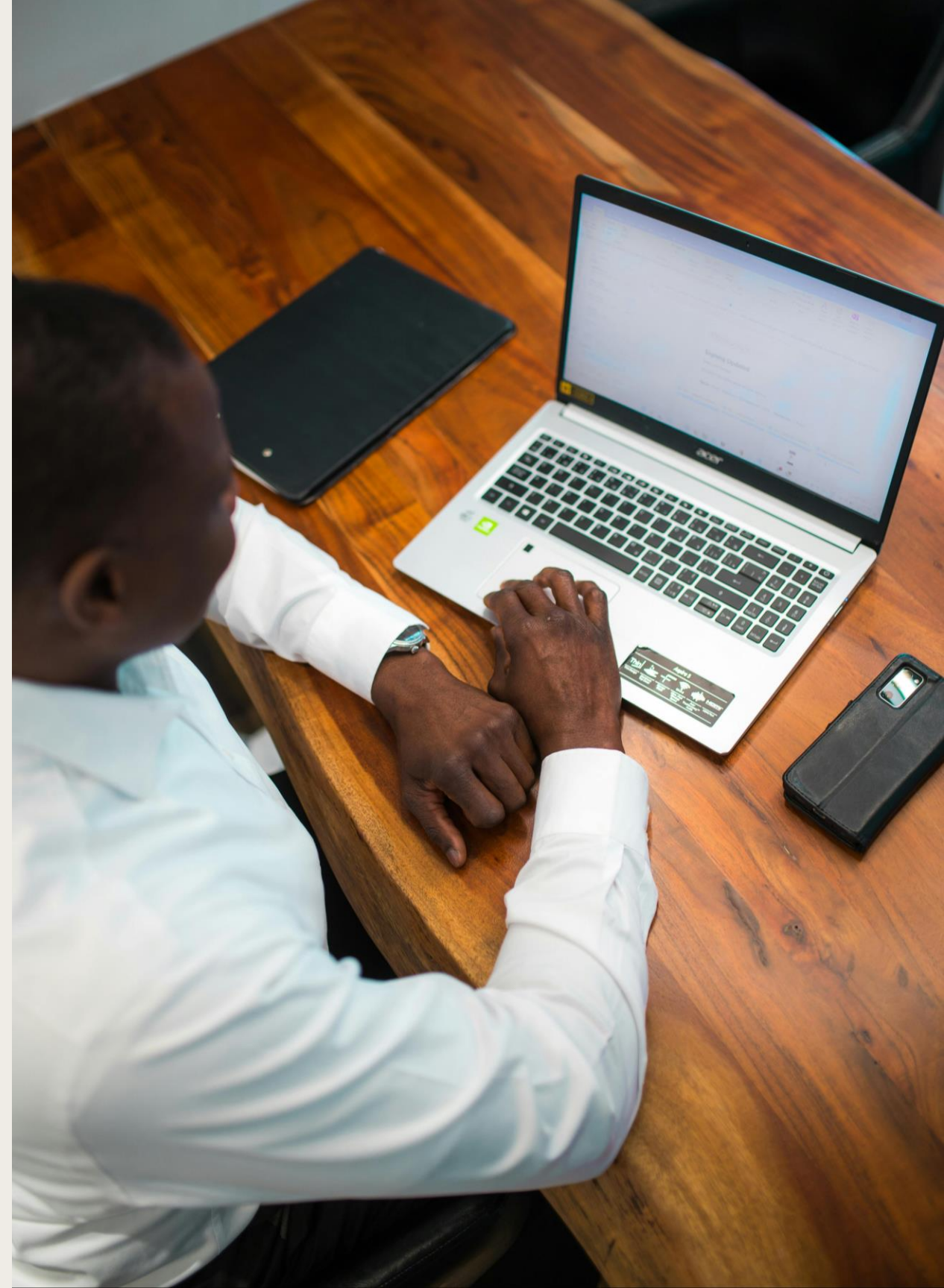


Guide du prélèvement COPS en Nouvelle- Calédonie



SOMMAIRE

- 1 **Le prélèvement COPS - Contexte et avantages**
- 2 **Impacts pour les créanciers**
- 3 **L'offre EpayNC pour le prélèvement COPS**
 - **Clientèle ciblée**
 - **Présentation générale**
 - **Grille tarifaire**
 - **Ressources commerçants**
- 4 **Accompagnement à la migration avec EpayNC**
- 5 **Quelques questions que vous pourriez vous poser**
- 6 **Lexique et Annexes**



1

Le prélèvement COPS - Contexte et Avantages



Comprendre les prélèvements COPS pour les transactions marchandes

Le sigle COPS signifie **Compensation des Opérations du Pacifique Sud**. Il s'agit d'un nouveau cadre réglementaire qui modernise les plateformes d'échanges interbancaires de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française, par une mise aux normes internationales visant à **faciliter les paiements**.

Le prélèvement COPS : une nouvelle ère pour vos transactions

Le prélèvement COPS anciennement connu sous le nom de “prélèvement bancaire”, permet au créancier (par exemple un commerçant ou une entreprise) de débiter directement le compte bancaire d'un débiteur (c'est-à-dire un consommateur) sur la base d'un mandat de prélèvement préalablement établi entre eux. Le prélèvement COPS n'est donc pas une nouvelle méthode de paiement. C'est une modernisation pour évoluer vers un nouveau système plus sûr, plus rapide et plus innovant pour les échanges en devise XPF. Il introduit ainsi d'importants changements pour les créanciers.



Pourquoi passer au prélèvement COPS ?

Le prélèvement COPS simplifie les transactions du quotidien. Une gestion plus rapide, plus sécurisée et plus pratique.

COPS s'appuie sur les règles **SEPA** (Single Euro Payments Area) et la norme internationale **ISO 20022 adaptées localement**.

Les deux places de Nouvelle-Calédonie (incluant Wallis-et-Futuna) et Polynésie Française ont amorcé la bascule progressive de leurs systèmes de compensation, avec une échéance finale fixée au

30 septembre 2026.



Les créanciers devront impérativement migrer au nouveau format de virement et de prélèvement ISO 20022 au plus tard au 30 septembre 2026, date à laquelle les virements et prélèvements au format actuel disparaîtront

Avantages du prélèvement COPS pour les commerçants



Simplicité

Un moyen de paiement opérationnel pour vos encaissements ponctuels et récurrents, sans contraintes de plafond de paiement



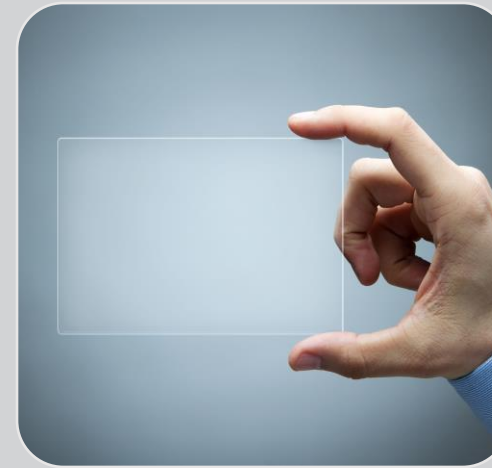
Flexibilité

Optimisation du recouvrement des paiements récurrents, contrairement à la carte, le prélèvement COPS n'a pas de date d'expiration, **aucun risque de voir son paiement refusé**, dû à l'expiration d'une carte ou à sa perte



Visibilité

Meilleures visibilité et gestion des impayés, alerte immédiate en cas de problème (paramétrage des alertes à la main de créancier dans le back-office)



Clarté

Fiabilisation et simplification des échanges grâce à des libellés plus riches permettant d'améliorer l'information de vos clients et de rendre vos rapprochements bancaires plus aisés



Efficacité

Renforcement et automatisation des rapprochements bancaires en identifiant clairement les prélèvements associés à chaque contrat client grâce à l'utilisation de la RUM (Référence Unique du Mandat)

Avantages du prélèvement COPS pour les consommateurs

Le prélèvement COPS simplifie la vie des consommateurs en leur offrant un moyen pratique et sécurisé pour gérer leurs paiements.

PRATIQUE

Le prélèvement COPS permet aux consommateurs de payer leurs factures à temps, en évitant les pénalités de retard ou les coupures de services.

TRANSPARENCE

Le consommateur est informé au préalable des prélèvements à échéance, permettant une meilleure anticipation des débits à venir sur son compte.

CONTRÔLE

Les consommateurs gardent le contrôle de leurs prélèvements COPS. Ils peuvent ainsi facilement modifier ou annuler un mandat à tout moment auprès de leur créancier.

SÉCURITÉ

Le prélèvement COPS est basé sur des protocoles de sécurité bancaire avancés pour protéger les informations bancaires des consommateurs (respect du RGPD).

2

Impacts pour les créanciers



Obligations des créanciers

- > Obtenir un numéro **ICS (Identifiant Créancier SEPA)** auprès de votre banque - l'ICS remplace le NNE (Numéro National d'Emetteur)
- > Signer une **convention « créancier »** avec sa banque
- > **Créer un mandat de prélèvement** intégrant l'**ICS**, la **RUM** (Référence Unique de Mandat pour chaque mandat réalisé), les coordonnées du créancier et du débiteur (avec COPS le RIB actuel est remplacé par l'**IBAN ou International Bank Account Number**)
- > **Faire signer électroniquement le mandat** à votre client débiteur (la gestion des mandats papiers reste pour autant possible)
- > **Migrer les autorisations de prélèvement existantes** au format **mandat** pour les mettre à jour des nouvelles données obligatoires (ICS, RUM, IBAN, ...)
- > **Informier automatiquement votre client débiteur** du prélèvement à venir (pré-notification) : montant prélevé, date d'opération, ...
- > **Transmettre l'ordre de prélèvement COPS** à votre banque qui le transmettra à la banque de votre client débiteur et gérer les divers retours et impayés.



La CSB accompagne les créanciers avec sa solution EpayNC, simple, sécurisée et rapide à intégrer : **à partir d'une même plateforme encaissez selon votre choix, par carte bancaire, par prélèvement COPS ou les deux, pour maximiser vos taux de conversion !**

Créanciers, ce qui va changer pour vous

CODES IBAN

Les coordonnées bancaires à utiliser dans le cadre du COPS sont : IBAN (International Bank Account Number) qui remplacera le RIB actuel

PRÉ-NOTIFICATIONS

Une fois le mandat signé, les prélèvements COPS peuvent être enclenchés après avoir informé le débiteur (client) de la bonne mise en place du prélèvement et de la date du 1^{er} débit (pré-notification obligatoire)

CHANGEMENT DE LIBELLÉS

Sur vos relevés de compte papiers ou internet, les libellés de vos opérations de virements et de prélèvements seront désormais enrichis à 140 caractères avec mention COPS, contre 31 caractères précédemment

MANDATS DE PRÉLÈVEMENT

Les autorisations de prélèvement deviennent des mandats de prélèvement.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'autorisation de prélèvement national précédemment signée et les oppositions déjà enregistrées demeurent valables pour le prélèvement COPS mais nécessitent d'être migrées au format mandats COPS : **souscrivez au produit EpayNC, et nous nous occuperons gratuitement de cette migration, ce service ne vous sera pas facturé, il vous est offert !**

Vous devez ensuite conserver de façon sécurisée les mandats pour toute leur durée de vie.

Mise en place du prélèvement COPS en 4 étapes

Un processus simple qui nécessite quelques étapes clés

1

Proposition du prélèvement COPS au client

Le créancier propose le paiement par prélèvement au débiteur.

2

Signature du Mandat SEPA COPS

Le débiteur autorise le créancier à prélever sur son compte en signant un mandat numérique ou un mandat papier.

3

Validation du Mandat

Le créancier valide le mandat COPS et enregistre les informations bancaires du débiteur dans son système.

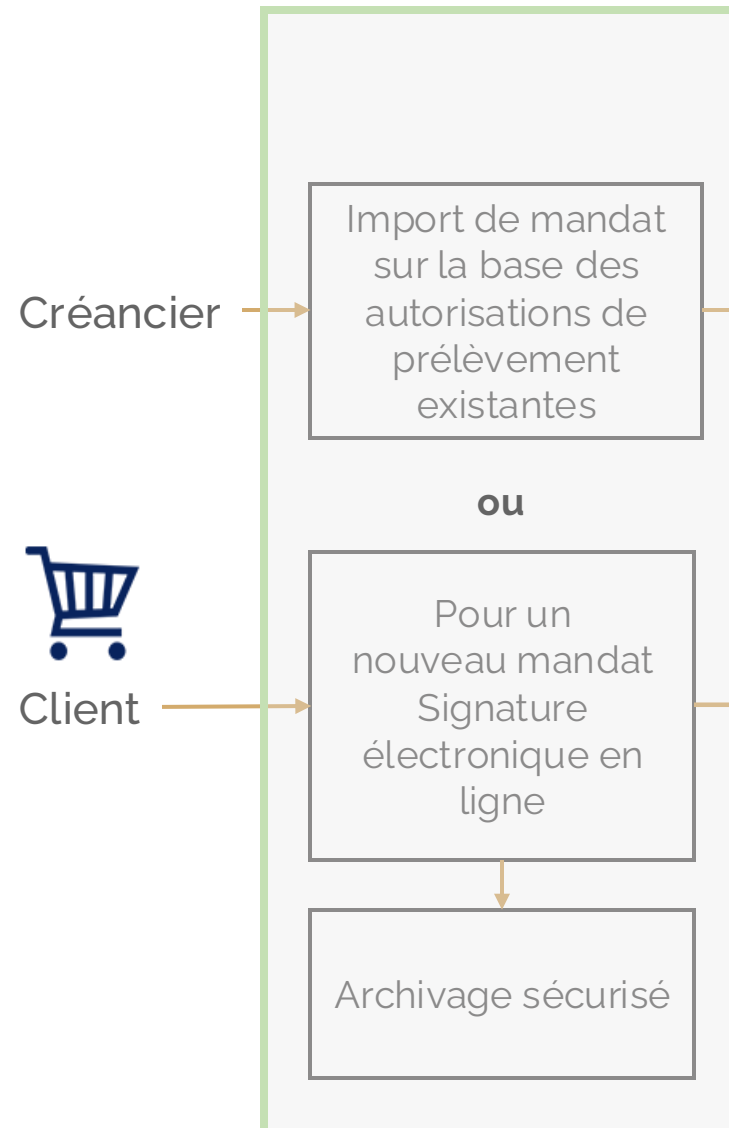
4

Prélèvement

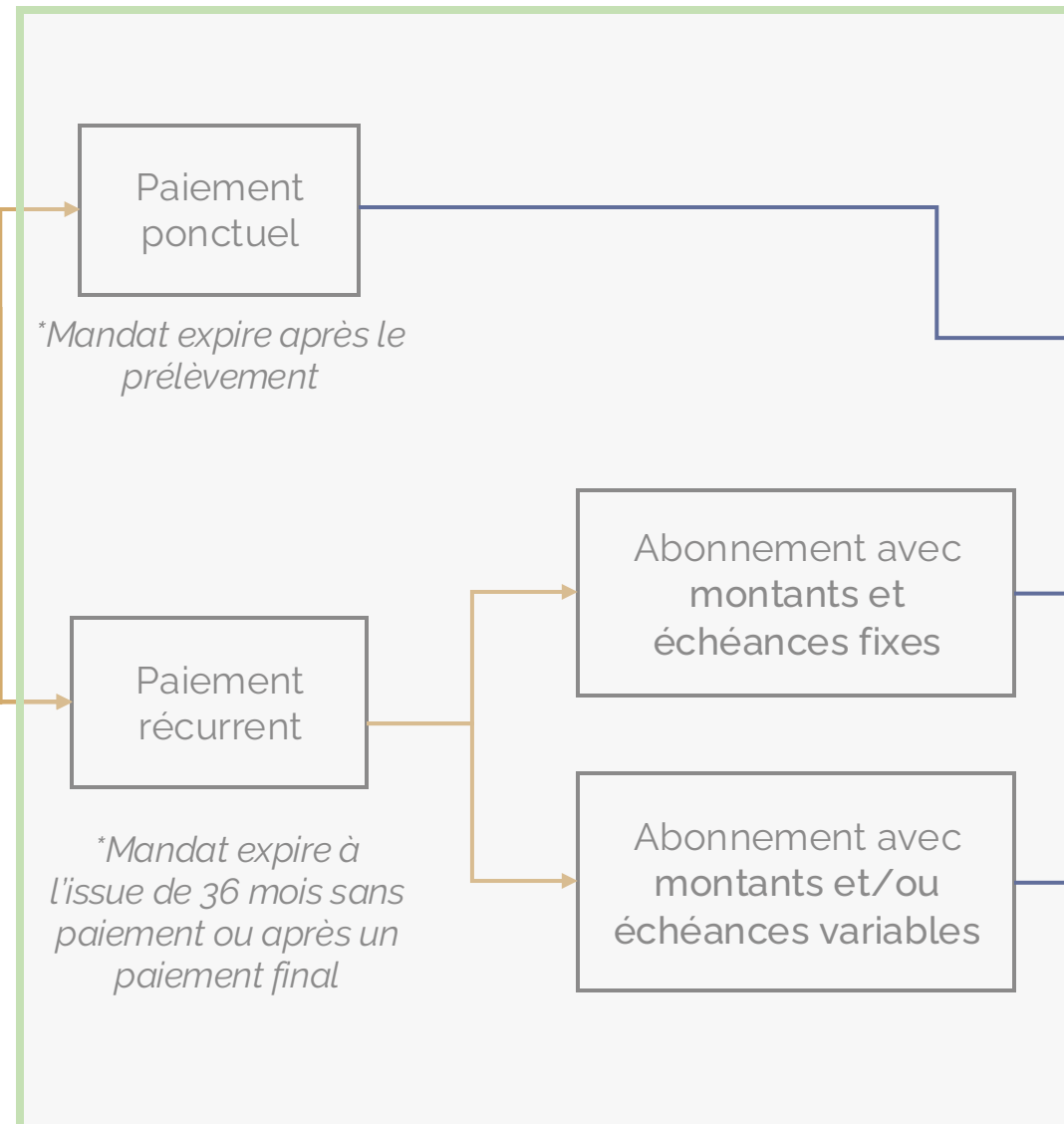
Une fois le mandat validé, le créancier transmet les ordres de prélèvement à sa banque qui peut effectuer le prélèvement automatique sur le compte bancaire du débiteur.

Le fonctionnement du prélèvement COPS

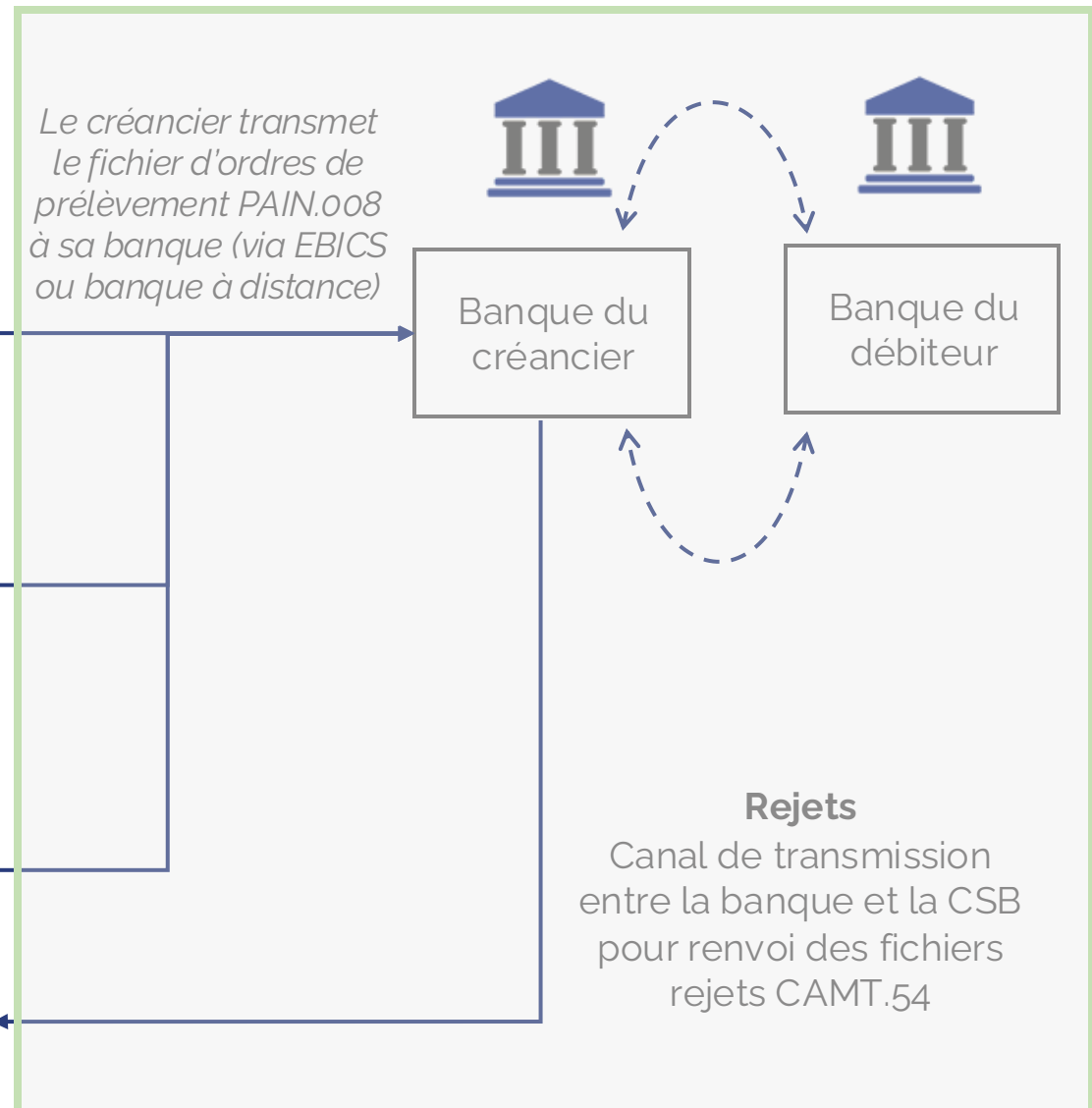
MISE EN PLACE DU MANDAT



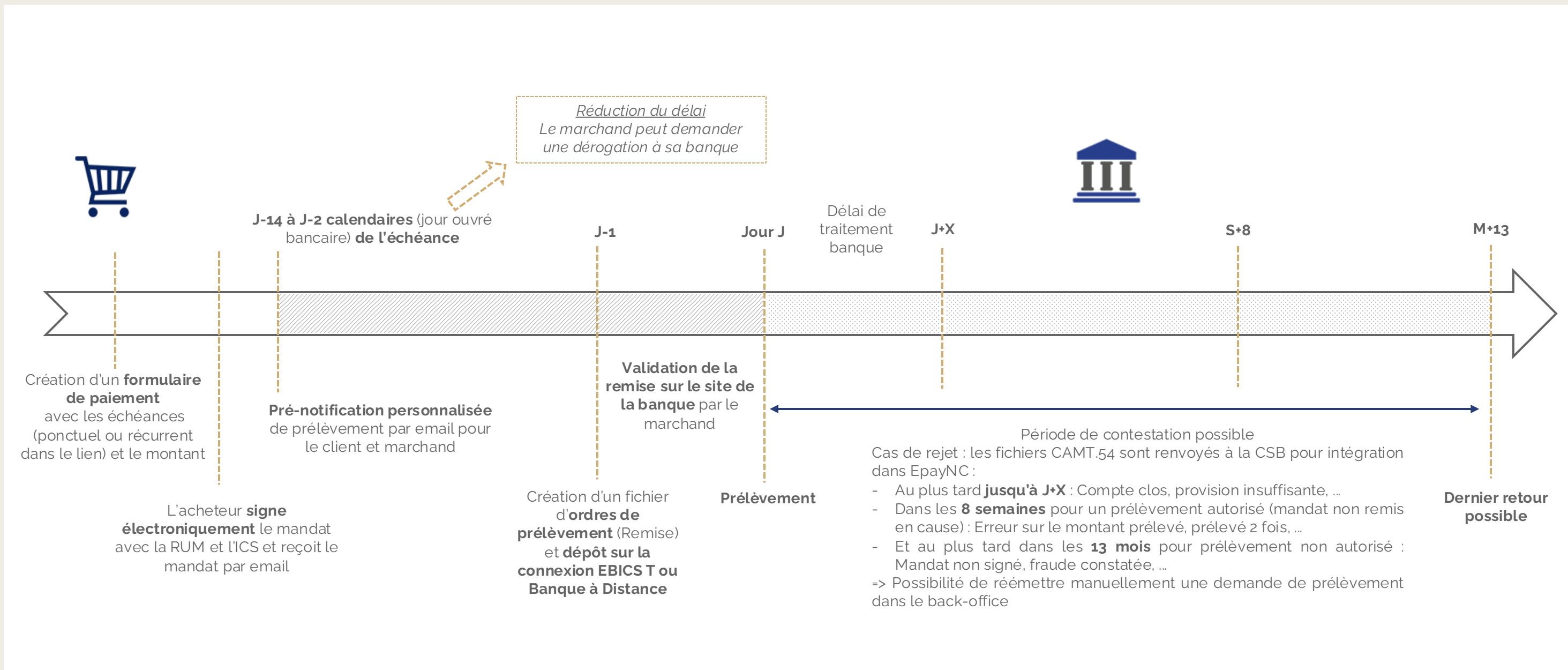
GESTION DES ORDRES DE PRÉLÈVEMENTS



RELATION AVEC LA BANQUE

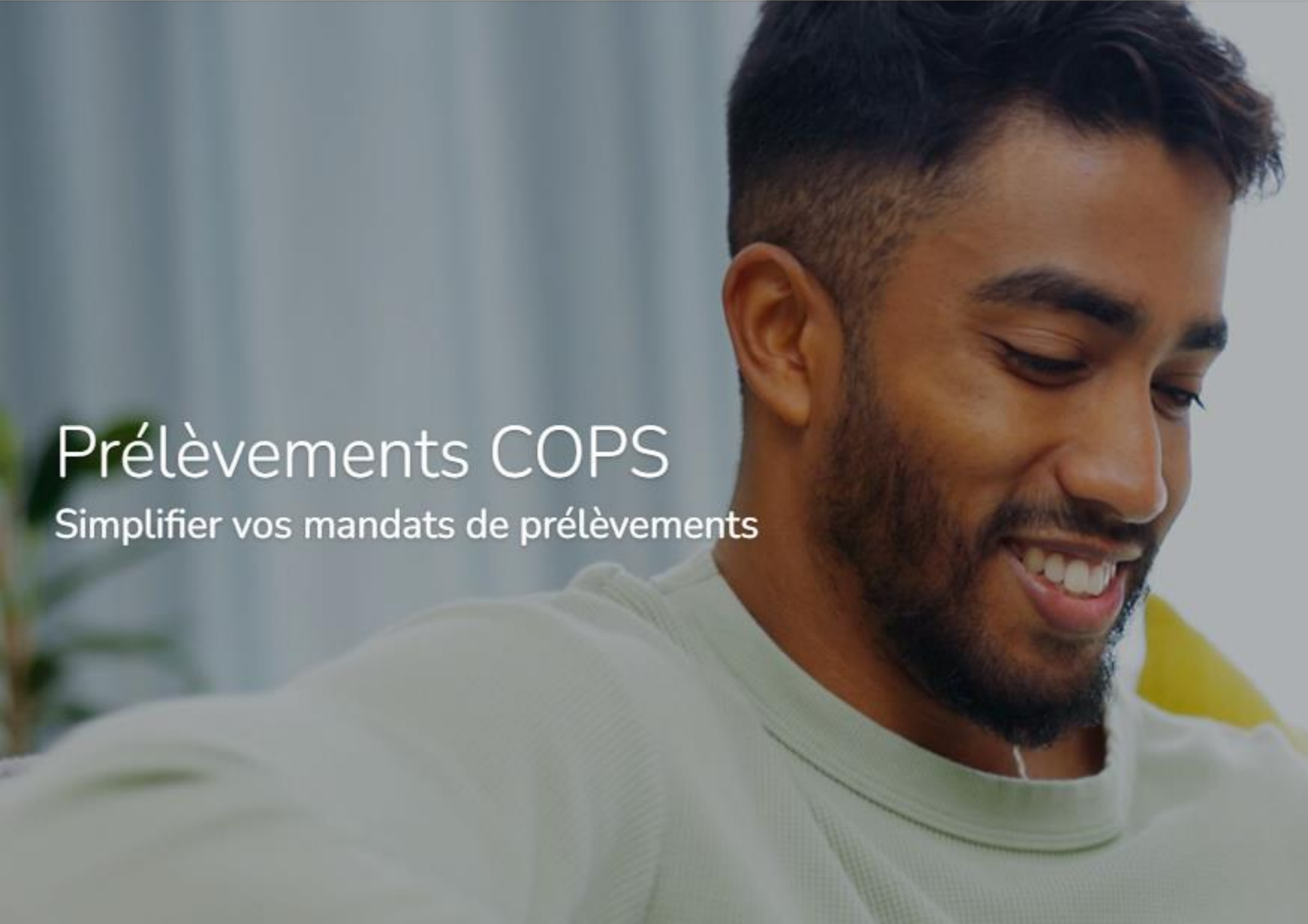


Chronologie d'un prélèvement COPS en ligne



3

L'offre EpayNC Prélèvement COPS



Prélèvements COPS

Simplifier vos mandats de prélèvements

Une solution pour tout type d'entreprises

L'offre EpayNC Prélèvement COPS est la solution adaptée aux clients **avec ou sans site e-commerce** !



Commerçants, petites et moyennes entreprises



Administrations publiques, collectivités,
établissements d'enseignements



Organismes à but non lucratif : associations, clubs,...



Grandes entreprises de type facturiers

L'offre EpayNC Prélèvement COPS

Basée sur la plateforme EpayNC, l'offre de prélèvement COPS permet aux commerçants de bénéficier d'une solution de prélèvement automatique, modernisée et hautement sécurisée conforme à la norme PCI DSS pour l'ensemble de ses prélèvements.



Des offres adaptées à vos besoins quel que soit le nombre de prélèvements

Encaissez des paiements ponctuels ou récurrents (type abonnement). Bénéficiez au choix, de la signature électronique intégrée au mandat de prélèvement.



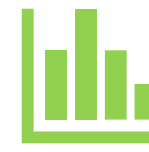
Une solution totalement sécurisée

Sécurisez vos transactions avec une solution agréée PCI-DSS et intégrant le 3D-Secure.



Un support en ligne couplé à une hotline locale

Bénéficiez d'une documentation en ligne détaillée et mise à jour régulièrement ainsi qu'un service de proximité avec une hotline locale à votre service du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30.



Un « Back-Office » pour optimiser votre gestion

Depuis le back-office de la solution, gérez et suivez vos transactions, personnalisez vos journaux et tickets....



Des outils d'aide à la migration

Bénéficiez de services d'aide à la transition vers COPS :

- Fonctionnalités gratuites de migration de vos autorisations de prélèvements vers des mandats COPS.
- Transformation des fichiers anciens prélèvements CFONB 160 pour générer des ordres de prélèvements COPS.

Avec EpayNC la mise en place du prélèvement COPS est extrêmement simple, notamment grâce au système d'API

Principales fonctionnalités

Avec EpayNC COPS, vous pouvez :

DEPUIS LE BACK OFFICE EPAYNC

<https://epaync.nc/vads-merchant/>

- ✓ Générer un mandat avec un numéro unique et le faire signer électroniquement,
- ✓ Proposer ce nouveau moyen de paiement sur les sites en ligne seul ou en complément du paiement par carte bancaire,
- ✓ Préparer automatiquement ses fichiers d'ordres de prélèvements ponctuels ou récurrents (abonnement),
- ✓ Générer des ordres de prélèvements uniques (one off),
- ✓ Suivre ses transactions dans un back-office configurable et personnalisable :
 - Transactions émises
 - Rejets reçus des banques
- ✓ S'intégrer via API à son système d'information.

DEPUIS L'ESPACE CRÉANCIERS

<https://www.epaync.nc/les-outils-de-transition-cops/>

- ✓ Convertir des RIB en IBAN,
- ✓ Migrer ses autorisations de prélèvement en mandats COPS en toute sécurité,
- ✓ Convertir ses fichiers ancien format CFONB 160 pour générer les ordres de prélèvements dans EpayNC à tout moment.

Une solution - 2 possibilités de paiement

Innovation dans les solutions de paiement

Le choix des moyens de paiement proposés à vos clients est un élément déterminant dans le succès de votre commerce

Avec notre plateforme EpayNC, les commerçants pourront proposer nativement au choix des **paiements par carte bancaire, par prélèvement** ou les deux, qu'ils disposent ou non de boutiques en ligne :

La solution EpayNC **couvre les cas d'usages à la fois pour les activités en ligne et en présentiel** entre le commerçant et son client



Encaissement par Prélèvement

Encaisser des paiements ponctuels ou récurrents (type abonnement)

Bénéficier au choix, de la signature électronique intégrée au mandat de prélèvement



Encaissement par Carte

Accepter les plus grands réseaux de cartes de paiement : CB, Visa, MasterCard, AMEX

Gérer et suivre les paiements depuis le Back-Office Marchand

Les différentes modalités de paiement par carte



Débit direct



Paiement one-clic



Paiement n fois



Paiement par abonnement



Paiement récurrent

EPAYNC COPS PEUT ÊTRE SOUSCRIT SEUL OU EN COMPLÉMENT DE L'OFFRE EPAYNC CB (CARTE BANCAIRE)

Tarification standard :

- Frais d'activation du service
- Abonnement mensuel
- Coût à la mise en place du mandat
- Coût par prélèvement COPS

Offre spéciale :

- **Frais d'activation** du service **offerts jusqu'à fin 2025** pour toute nouvelle souscription,
- **Migration des anciens avis de prélèvement gratuite jusqu'au 30 septembre 2026 (date d'échéance du passage à COPS)**
Afin d'accompagner les créanciers, une fonctionnalité de migration des avis de prélèvements existants est disponible.



Notre offre dédiée aux prélèvements COPS

Frais d'activation COPS offerts jusqu'à fin 2025 pour toute nouvelle souscription à EpayNC Prélèvement COPS *

		EpayNC Prélèvement COPS
Mise en service	Frais d'activation Prélèvement COPS	8 800
	Abonnement mensuel par boutique	750
Gestion des transactions COPS	Coût par transaction COPS	10
	Coût Mandat COPS simple (Par mandat)	75
	Coût Mandat COPS avec SE (Par mandat)	119
	Coût de migration du stock existant des avis de prélèvement en mandat COPS	Gratuit !
Gestion des mandats		

* Durée minimale d'engagement de 1 an

Nos offres START, PRO et EXPERT s’enrichissent des fonctionnalités d’encaissement par prélèvement COPS !

Frais d’activation Prélèvement COPS offerts jusqu’à fin 2025 pour toute nouvelle souscription à l’option Prélèvement COPS *

EpayNC Start**	EpayNC Pro**	EpayNC Expert**
19 890	29 890	39 890
8 800		
1 990	3 490	4 990
+ 750 XPF si ajout du Prélèvement COPS		
0	100	100
12	11	10
10	10	10
75		
119		
Gratuit !		

Nos offres START, PRO & EXPERT

Mise en service	Ouverture de compte EPAYNC ** Ce coût ne concerne pas les commerçants disposant déjà d’EPAYNC
	Frais d’activation Prélèvement COPS
Gestion des transactions CB et/ou COPS	Abonnement mensuel par boutique avec 0 à 100 transactions incluses selon le package
	Transactions incluses dans l’abonnement mensuel***
	Coût par transaction (CB) Pour les transactions hors forfait mensuel
	Coût par transaction (COPS) Pour les transactions hors forfait mensuel
Gestion des mandats	Coût Mandat COPS simple (Par mandat)
	Coût Mandat COPS avec SE (Par mandat)
	Coût de migration du stock existant des avis de prélèvement en mandat COPS

* Durée minimale d’engagement de 1 an

** En cas de montée en gamme, le commerçant est facturé de la différence entre les frais d’ouverture de l’offre initiale et celle de la nouvelle offre souhaitée
En cas de descente en gamme, le commerçant est facturé 15 000 XPFHT

*** Les 100 transactions incluses peuvent être soit des transactions CB, soit des transactions COPS (en cas d’abonnement EpayNC Pro ou Expert avec Prélèvement COPS).
Pour l’offre EpayNC Pro, les transactions incluses sont en priorité les transactions CB.

Zoom sur le « Back-Office EpayNC » en ligne

Pour créer, gérer et suivre les transactions au fil de l'eau

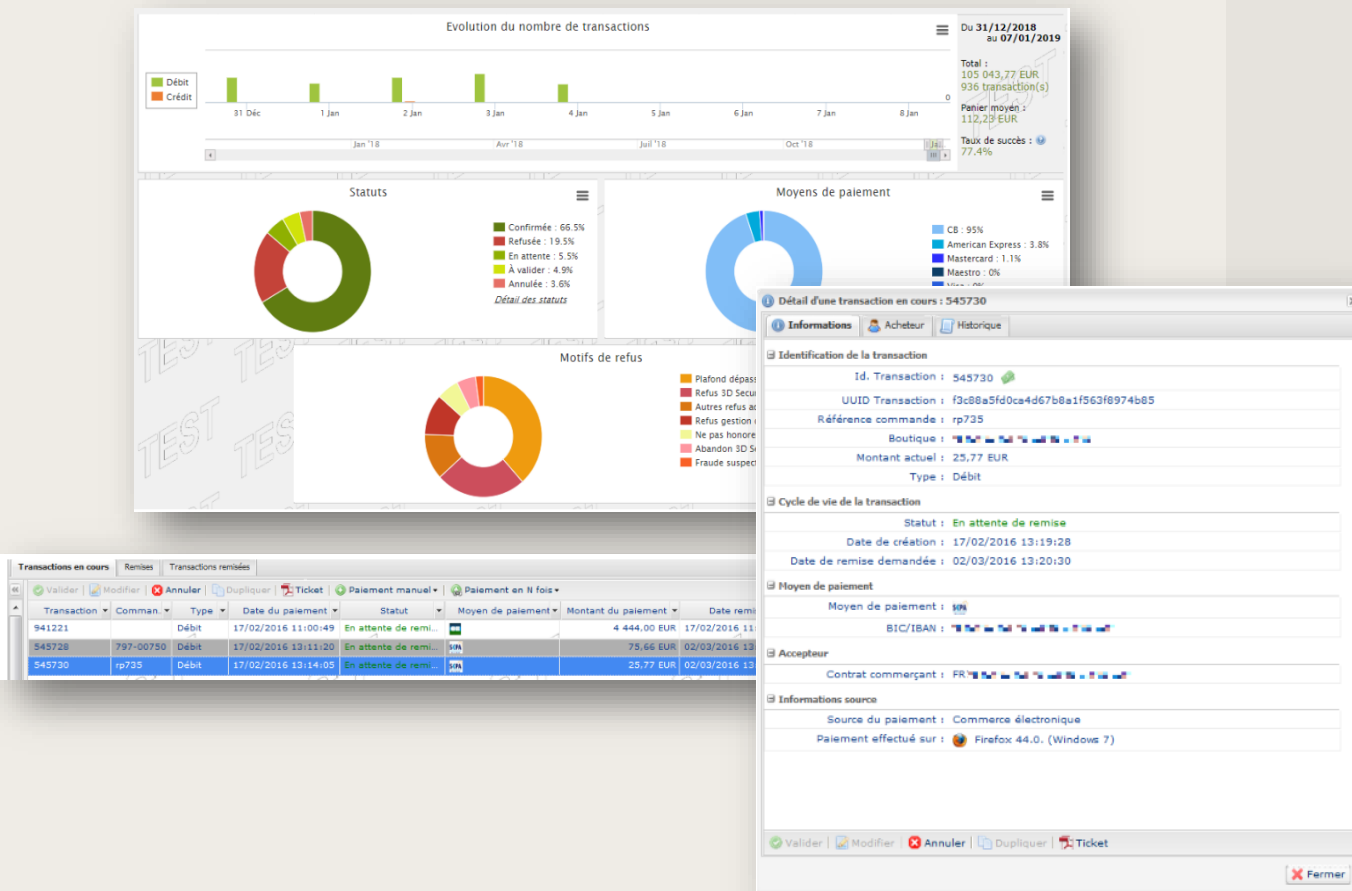
Le Back-Office EpayNC est une interface web mise à la disposition des commerçants pour gérer leurs transactions en temps réel.

Accessible avec login et mot de passe depuis n'importe quel navigateur à l'adresse <https://epaync.nc/vads-merchant/>

Il offre de nombreuses fonctionnalités et une très grande autonomie.

Quelques exemples de fonctionnalités :

- Tableaux de bord
- Configuration des journaux
- Configuration des alertes
- Gestion des utilisateurs...



The login page for the EpayNC Back Office Merchant interface features the EpayNC logo (POWERED BY CSB) and the title 'Back Office Marchand'. It includes fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a 'Mot de passe oublié ou compte bloqué ?' link, and a 'Valider' button. The footer contains links for 'Aide' and 'Mentions légales', and a copyright notice: 'Copyright CSB © 2024 Tous droits réservés'.

Un support en local par téléphone et par mail

L'offre EpayNC Prélèvement COPS est la **solution adaptée aux clients avec ou sans site e-commerce !**

NOUS CONTACTER

Si vous souhaitez souscrire un abonnement Epaync, merci de contacter votre banque.

Pour toute autre demande, n'hésitez pas à nous contacter par Email, téléphone ou via le formulaire de contact.



A votre disposition

Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 17h30



Email

epaync@csb.nc



Téléphone

46.33.33

Nom *

Adresse e-mail *

Site Web

Votre banque

Message

6 + 15 =

Envoyer

4

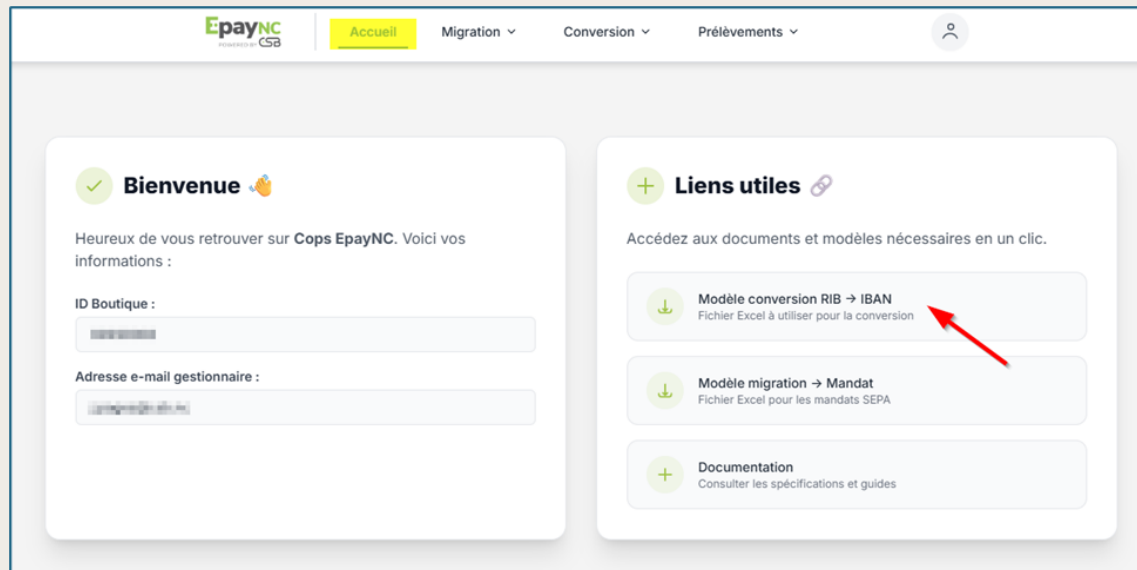
Accompagnement à la migration des créanciers avec EpayNC



Zoom sur l'« Espace créancier » en ligne

Pour faciliter la transition vers COPS

<https://www.epaync.nc/les-outils-de-transition-cops/>



Afin d'accompagner les créanciers dans la migration vers le prélèvement COPS, la CSB a développé des outils d'accompagnement à la transition.

Ceux-ci sont disponibles via l'Espace créancier COPS. En complément, les créanciers retrouveront sur une page dédiée toutes les explications et modes opératoires pour les guider dans leur utilisation (<https://www.epaync.nc/les-outils-de-transition-cops/>).

L'Espace Créancier est une interface en ligne dédiée aux créanciers souhaitant gérer facilement la mise en conformité de leurs mandats de prélèvement, sans avoir besoin de faire évoluer leurs outils internes existants.

En se connectant à cet espace, ils peuvent :

- Convertir des RIB en IBAN
- Migrer vos autorisations de prélèvement en mandats COPS, en toute sécurité.
- Convertir vos fichiers ancien format CFONB 160, pour générer les ordres de prélèvement dans EpayNC, à tout moment.

Cette interface centralise tous les outils et modèles nécessaires pour préparer les fichiers et effectuer les conversions, tout en garantissant la conformité et la fiabilité des données bancaires.



Zoom sur l'« Espace Créancier » en ligne

Activation du compte

<https://www.epaync.nc/les-outils-de-transition-cops/>

COMMENT ACTIVER SON COMPTE ?

1

Cliquez sur le lien "Activer votre compte ici"

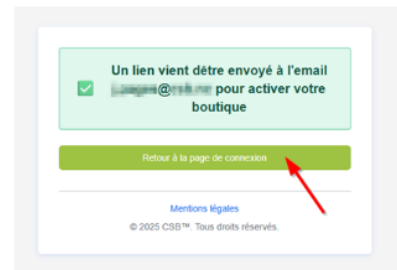


2

Renseignez l'« Id Boutique » de votre boutique et votre adresse e-mail (adresse du gestionnaire de la boutique) puis cliquez sur « Créer » :

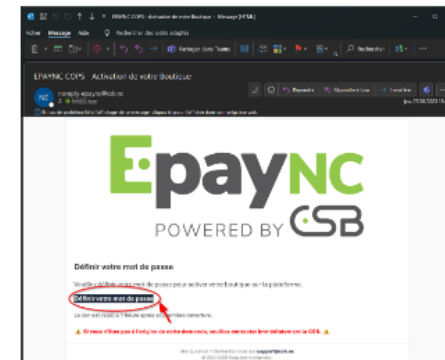
3

La fenêtre suivante s'affiche :



4

Vérifiez votre boîte mail, le mail suivant vous a été envoyé :

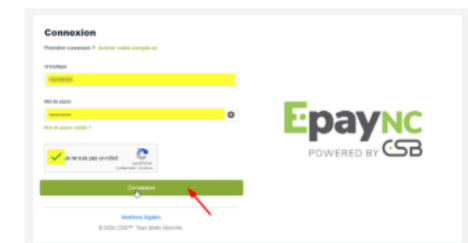


5

Dans le navigateur, renseignez un mot de passe et le renseignez une seconde fois pour confirmer, puis validez :

6

Une fenêtre vous confirme la mise à jour. Cliquez sur le bouton « Retour à la page de connexion », et connectez vous avec votre Id boutique et le mot de passe nouvellement créé :



Zoom sur l'« Espace Créancier » en ligne

Les outils de transition COPS et leurs modes opératoires



Afin d'accompagner les créanciers et faciliter l'utilisation des outils de transition, la CSB a mis à disposition des modes opératoires qui guideront les créanciers pas à pas :

- Pour convertir des RIB en IBAN et migrer les autorisations de prélèvement en mandats COPS
<https://www.epaync.nc/wp-content/uploads/2025/10/Ecrans-IHM-Migration-des-autorisations-de-prelevement.pdf>
- Pour convertir les fichiers ancien format CFONB 160, pour générer les ordres de prélèvement dans EpayNC, à tout moment.
<https://www.epaync.nc/wp-content/uploads/2025/10/Ecrans-IHM-Conversion-CFONB.pdf>

5

**Quelques
questions
que vous
pourriez vous
poser**



1

Est-ce que le stock des autorisations de prélèvement actuellement en place pourra être migré en mandat ?



OUI

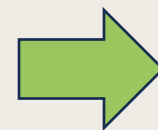
La CSB a développé une fonctionnalité dédiée pour la migration des autorisations de prélèvement en mandat. La migration est gratuite jusqu'au 30 septembre 2026 (date d'échéance COPS NC et WF).

Un modèle de fichier Excel est disponible, avec des données obligatoires à renseigner : IBAN, Nom, Prénom et adresse email du débiteur

Une autre fonctionnalité est disponible pour convertir un fichier de RIB en IBAN

2

Les clients débiteurs seront-ils informés de la migration de leurs autorisations de prélèvement existantes au format COPS et comment ?



OUI

Chaque client débiteur recevra par mail l'information de la migration de son mandat (avec ce dernier en pièce jointe).

Ci-joint un exemple de mail type envoyé aux clients pour la migration du stock.

Notification par e-mail

EpayNC
POWERED BY CSB

RAPPEL : Cette transaction a été effectuée en mode TEST.

BOUTIQUE : MNP3DSV2

Adresse URL : <http://www.csb.nc>

Référence de mandat : 1e95199cfaa6475086872c7e72fb50a0

Bonjour M. Yann AUDERSET,

Cet e-mail confirme que vos coordonnées bancaires ont bien été enregistrées sur la plateforme de paiement pour la boutique MNP3DSV2.

Votre référence de mandat est : 1e95199cfaa6475086872c7e72fb50a0

La copie du mandat de prélèvement SEPA associé est jointe à ce message.

Détails de l'enregistrement

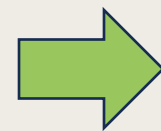
Moyen de paiement	: Prélèvement SEPA
IBAN	: FR7630002XXXXXXXXXXXXX0158_CRLYFRPPXXX
Nom de l'acheteur	: M. Yann AUDERSET
Tél.	:
Tél. portable	: +687914347
E-mail	: y.auderset@csb.nc
Adresse	:
Code postal	:
Ville	:
Pays	:
Langue	: français (France)
Informations	: yauderset

Veuillez ne pas répondre à cet e-mail. L'adresse informations_epaync@csb.nc ne peut pas recevoir de réponse.

Ensemble, faisons un geste pour l'environnement : n'imprimons nos e-mails que si nécessaire.

3

Est-ce que EpayNC gère les délais réglementaires pour l'exécution des ordres de prélèvement ?



OUI

La réglementation impose un **délai de 14 jours calendaires avant toute exécution de prélèvement COPS suite à la signature d'un nouveau mandat.**

De même, avant d'émettre tout prélèvement COPS, le créancier est tenu de fournir à ses clients débiteurs une notification préalable **au moins 14 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement COPS** (sauf accord bilatéral sur un délai différent) et par tout moyen à sa convenance (facture, avis, échéancier, ...).

A noter qu'en cas d'accord bilatéral sur un délai de prévenance différent du délai réglementaire, le créancier peut modifier le paramètre dans le back-office EpayNC (cf capture d'écran ci-dessous).

Cette notification devra au minimum contenir la date d'échéance du prélèvement ainsi que son montant. Cela s'applique également aux mandats ayant été créés suite à la migration des autorisations de prélèvement réalisée dans le cadre du passage à COPS.

EpayNC gère nativement les délais de pré-notification avant l'exécution de l'ordre de prélèvement. L'ordre de prélèvement sera généré à la date prévue 2 jours avant la date de remise. Chaque jour, le créancier reçoit par mail le fichier des ordres dont l'exécution est prévue à J+2, qu'il injectera directement dans le système de sa banque prévu à cet effet.

Paramétrage de la boutique : MNP3DSV2

Configuration Paramétrage paiement manuel Clés Clés d'API REST Journaux Association contrats Paiement N fois Shopify

Paramétrage par défaut des paiements

Délai de remise (si applicable) *: 14 jour(s)

Mode de validation (si applicable) *: Automatique

Ordre de paiement

Durée de validité par défaut d'un ordre de paiement *: 0 jour(s)

Saisie obligatoire de la référence commande: ☐ S'applique uniquement aux cas de créations manuelles d'ordres de paiement sur le back office

API Formulaire en redirection

En cas de refus de paiement, autoriser : 2 tentative(s) supplémentaire(s)

⚠ Nécessite la vérification du bon traitement de l'URL de notification par votre application e-commerce.

URL de notification sur tentative refusée: ☐ Appeler l'URL de notification à chaque tentative refusée

Affichage de la contre-valeur: ☒ L'affichage de la contre-valeur est nécessaire si vous utilisez le service de conversion de devise de la plateforme de paiement

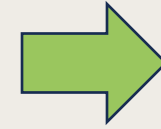
URL de retour

Sauvegarder

4

Peut-on gérer des prélèvements récurrents et de montants différents ?

Ex: prélèvements mensuels de l'As de Trèfle pour des montants variables dépendant des achats réalisés chaque mois



OUI

Il s'agit de la gestion d'ordres de prélèvements sur factures de montants différents.

Pour permettre des prélèvements de montants différents sur un même mandat, il faut :

- Avoir créé le mandat pour le client lors de l'initialisation
- Créer pour chaque facture, l'ordre de prélèvement correspondant (la consommation n'étant connue par avance). Chacun de ces prélèvements s'appuiera bien sur le mandat initial du client (pas de nouveau mandat à créer). Un mail de pré-notification sera simplement envoyé et l'ordre de prélèvement sera exécuté sans intervention du client.

La CSB propose une solution de chargement de fichiers avec la liste des clients et montants à prélever (fonctionnalité incluse dans l'offre).

5

Dans le cadre de l'utilisation de la fonctionnalité « Abonnement » de la solution, est-il possible de modifier le montant du prélèvement récurrent sans faire signer un nouveau mandat ?

Ex: modification du montant d'un loyer pour une agence immobilière



OUI

Pour rappel, la fonctionnalité « Abonnement » permet de gérer les prélèvements récurrents de montants identiques.

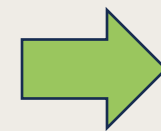
En cas de besoin de modification du montant (par exemple : en cas d'augmentation ou de baisse du loyer), **il faudra alors supprimer l'abonnement existant et en recréer un nouveau, présentant le montant modifié. Il n'est pas nécessaire de faire signer un nouveau mandat au client débiteur : l'outil permet la continuité de l'abonnement sur la base du mandat initial**

The screenshot displays the 'Abonnements' management interface. The main table lists subscriptions with columns: Référence, Date de création, Date d'effet, Date de résiliation, Échéances traitées, and Montant fixe. A context menu is open over the first row, showing options: 'Afficher les détails de l'abonnement', 'Modifier' (highlighted with a green box and arrow), 'Résilier', 'Voir l'échéancier', 'Aperçu des transactions', and 'Recherche des transactions...'. The left sidebar contains fields for 'Date de création de l'abonnement', 'Date de résiliation de l'abonnement', and 'Caractéristiques'.

Référence	Date de création	Date d'effet	Date de résiliation	Échéances traitées	Montant fixe
20250211j		2025		0/6	50 000 XPF
20250206V		2025		6/12	80 000 XPF
20250119k		2025	28/01/2025 09:59:59	1	2 500 XPF
20241107v		2024		3	1 000 XPF
20241018P		2024		3	990 XPF
20241014E		2024		4	3 400 XPF
20241004s		2024		4	990 XPF
20240925G		2024		4	80 000 XPF

6

L'historique des mails envoyés aux clients depuis le Back-Office LYRA est-il disponible ?



OUI

L'historique des mails envoyés (et plus globalement des transactions) pour chaque client (débiteur) est disponible dans le Back-Office LYRA.

La recherche peut s'effectuer par numéro de transaction saisie par le créancier, par alias (ou RUM), nom du client, ou tout critère disponible et paramétrable (cf. « Personnaliser » sur la capture d'écran)

EpayNC POWERED BY CSB **Back Office Marchand EpayNC**

Gestion ▾ Paramétrage ▾ Aide ▾ Messages | France | Yann Auderset ▾

Chiffre d'affaires net de MNP3DSV2

--- Évolution CA
■ CA
■ Débit
■ Crédit

4 Févr 5 Févr 6 Févr 7 Févr 8 Févr 9 Févr 10 Févr 11 Févr

Jan '24 Avr '24 Juil '24 Oct '24

Transactions en cours Remises **Transactions remises**

Transactions remises de MNPTST

Rembourser | Annuler | Dupliquer | Détail | Ticket

Commande	Type	Montant du paiement	Statut	Date de remise
fdg234	Débit	80 000 XPF	Présenté	31/01/2025
commande1	Débit	3 400 XPF	Présenté	27/01/2025
2101ZZZ06	Débit	850 XPF	Présenté	23/01/2025
2101ZZZ05	Débit	500 XPF	Présenté	23/01/2025
ZZZ123	Débit	3 210 XPF	Présenté	23/01/2025
2101ZZZ07	Débit	1 500 XPF	Présenté	23/01/2025

Chercher Initialiser Recherche rapide ▾

Page 1 sur 1 | Résumé | Export | **Personnaliser**

Transaction(s) 1 - 12 de 12

Personnalisation de la table

Nom de la colonne

- Abonnement
- Adresse acheteur
- Adresse de livraison
- Alias
- Appareil source
- BIC
- Boutique
- Carte présente
- Commentaire de rapprochement
- Commission
- Complément d'adresse acheteur
- Contrat commerçant
- Contrôle adresse IP
- Contrôle auto. syst.
- Contrôle carte commerciale
- Contrôle code BIN
- Afficher
- Tout afficher
- Restaurer

Colonnes affichées (de gauche à droite)

Ordre	Nom de la colonne	Largeur (px)
1	Commande	120
2	Type	75
3	Montant du paiement	160
4	Statut	140
5	Date remise	150
6	N° remise	95
7	Motif impayé	265
8	Moyen de paiement	155
9	Numéro de carte	140
10	Acheteur	180
11	E-mail acheteur	250
12	Transaction	110

Validater Annuler

8

Lexique et Annexes



Lexique

COPS

(Compensation des Opérations du Pacifique Sud) est un ensemble d’outils opérationnels qui permet à tous les utilisateurs de disposer d’instruments de paiement harmonisés, simplifiés et fiables afin de réaliser leurs opérations sur les territoires du Pacifique en devise XPF.

Créancier

Est défini comme l'entité (personne physique ou morale) qui bénéficie du paiement par prélèvement automatique, c'est-à-dire celle qui reçoit les fonds. Le créancier initie la demande de prélèvement en envoyant une instruction à sa banque afin de débiter le compte d'un débiteur (le client ou consommateur).

Débiteur

Est la personne physique ou morale dont le compte est débité par un prélèvement automatique pour régler une dette ou un paiement à un créancier.

ICS

l’Identifiant Créancier SEPA (ICS). Tout créancier souhaitant émettre des prélèvements COPS doit disposer d’un ICS permettant de l’identifier de manière unique. L’ICS fait partie des données qui doivent obligatoirement figurer sur les mandats signés par les débiteurs. Pour obtenir un ICS, un créancier doit en faire la demande à sa banque.

RUM

La Référence Unique de Mandat permet à un créancier d’identifier un mandat signé par un débiteur donné. Elle est unique pour chaque mandat. Dans la solution EpayNC Prélèvement COPS, la RUM correspond à l’ « Alias ».

Mandat COPS

Le mandat COPS est identique au mandat COPS et représente l’expression du consentement du débiteur aux futures opérations de prélèvement. Il est matérialisé par un formulaire signé par le débiteur – sous forme papier ou électronique – et est conservé par le créancier.

Lexique

ABONNEMENT

Aussi appelé « paiement récurrent », un abonnement est un arrangement par lequel un client paie régulièrement pour un service. Les prélèvements COPS sont souvent utilisés pour gérer ces paiements récurrents.

ORDRE DE PAIEMENT

Un ordre de paiement est une instruction donnée par un payeur pour effectuer un virement ou un autre type de paiement. Dans le contexte des prélèvements, il s'agit de l'ordre donné par le créancier pour initier le prélèvement.

ORDRE DE PRELEVEMENT

Un ordre de prélèvement est l'instruction donnée par le créancier à sa banque pour effectuer un prélèvement sur le compte du débiteur. Pour les prélèvements COPS, cela peut être fait jusqu'à 14 jours avant la date d'échéance.

NOTIFICATION PREALABLE

Avant d'effectuer un prélèvement COPS, le créancier doit informer le débiteur au moins 14 jours calendaires avant la date d'échéance, sauf accord contraire.

Prélèvement COPS

Moyen de paiement automatisé utilisable pour payer des factures récurrentes ou ponctuelles libellées en XPF. Il est plus particulièrement adapté aux paiements récurrents. Il permet à un créancier d'être à l'initiative de la mise en recouvrement de ses créances sur son débiteur. Ce faisant, il dispense le débiteur de l'envoi d'un titre de paiement lors de chaque règlement ou échéance des opérations récurrentes.



Ressources et soutien disponibles

En Nouvelle-Calédonie, plusieurs acteurs se mobilisent pour vous accompagner pour mettre en place le prélèvement COPS.

1

IEOM

L'institut d'émission d'outre-mer. Banque centrale des collectivités Françaises du Pacifique. Elle fournit des informations et un accompagnement dans ce changement de normes.

www.ieom.fr/cops

2

Banques

Les banques apportent un soutien aux créanciers dans la migration des prélèvement COPS.

3

Fournisseurs de services de paiement

Les fournisseurs de services de paiement offrent souvent des solutions et des services pour faciliter la mise en place du prélèvement COPS

→ **La CSB offre un service clé en main via sa solution EpayNC !**

<https://www.epaync.nc/>